

**Suites de l'intervention du FRBRTC; Interpellation introduite par M. le Conseiller Ahmed Mouhssin**

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Le 26 août 2025, la commune a décidé de solliciter l'intervention de la Région bruxelloise via le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC), dans un contexte de graves difficultés financières et de tensions de trésorerie. Le 24 septembre 2025, un point a ensuite été soumis au conseil communal afin d'approuver la convention avec le FRBRTC.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance du 8 avril 1993, modifiée notamment par l'ordonnance du 2 mai 2002, qui permet au Fonds, à la demande d'une commune et dans un cadre conventionnel, d'intervenir notamment en matière de prêts à court terme et de gestion de la dette.

Nous savons toutefois que les difficultés financières de la commune ne sont pas terminées. Dès lors, je souhaiterais obtenir des précisions très concrètes sur les suites de cette intervention régionale.

Pouvez-vous nous indiquer où en est exactement, à ce jour, la mise en œuvre de la convention approuvée par le conseil communal, et si la commune a depuis lors introduit de nouvelles demandes auprès de la Région ou du FRBRTC ?

Pouvez-vous également préciser si la Région a formulé, depuis la signature de cette convention, des exigences particulières ou complémentaires à l'égard de la commune, et le cas échéant lesquelles ?

Enfin, un diagnostic devait être réalisé. A-t-il bien été effectué ? Si oui, ce diagnostic est-il disponible et pourriez-vous nous le communiquer, ainsi que, le cas échéant, les documents utiles permettant au conseil communal de suivre concrètement l'évolution de ce dossier ?

Je vous remercie.